

Moffette, Jacinthe

De: J-P T [thivi-j-p@sympatico.ca]
Envoyé: 22 décembre, 2005 10:43
À: Greffe; fraser.eric@hydro.qc.ca
Cc: yhc@videotron.ca; mahotte@upa.qc.ca
Objet: Pourriel suspecté: Re: R-3579-2005 petit ajout

GREFFE

22 DEC. 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Salut

J'avais oublié la tradition de demander le remboursement de mes honoraires réduits selon les raisonnements qui suivent

Sous mandat de la CORPIQ, j'ai lu écouté et analysé l'ensemble de la preuve de cette cause tarifaire d'Hydro-Québec Distribution. J'ai expliqué ce dossier et ces orientations aux gestionnaires de la CORPIQ et accepté leurs orientations pour en faire part à la Régie, à la demanderesse et autres intervenants.

Pour des raisons de disponibilité du personnel de la CORPIQ qui sont occupé à la régie du logement et devant d'autres instances et pour économiser temps et argent nous présentont les observations et commentaires de la Corporation des propriétaires d'immeubles du Québec (CORPIQ) par écrit.

Je pense que les membres de la CORPIQ n'apprécient pas les chocs tarifaires et les incertitudes des variations en raison d'investissements et de prévisions pour les hausses de loyers ont adopté des orientations rationnelles que je vous ai présenté.

Enfin, selon la tradition, je demande à la régie de reconnaître utile notre participation limitée selon la décision 2005-177 et d'autoriser le remboursement de mes honoraires.

J'admets que j'ai participé en partie bénévolement parce que certains dossiers m'intéressent personnellement et aussi parce que je devais faire une mise à niveau ayant été écarté des dossiers de la régie pendant un certain temps.

alors la facturation sera réduite en conséquence.

merci de votre compréhension.

Jean-Paul Thivierge
analyste